



Assemblée générale
Cinquante et unième session

Distr. Générale

11 mars 1997
Original : anglais

Point 134 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
en Haïti**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport des renseignements détaillés concernant la liquidation définitive des avoirs de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). La valeur d'inventaire des avoirs de la Mission à la fin de son mandat, soit au 30 juin 1996, était de quelque 32,3 millions de dollars, dont 78 % correspondaient à la valeur des avoirs transférés à la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Les avoirs de la MINUHA ont été liquidés conformément aux principes que l'Assemblée générale a approuvés à la section VII de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994.

La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre consistera, comme il est indiqué au paragraphe 6, à prendre note du rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUHA.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 2	3
II. Classement et liquidation des avoirs de la Mission des Nations Unies en Haïti	3 - 5	3
III. Décision à prendre par l'Assemblée générale	6	4

Annexes

I. Liquidation des avoirs : état récapitulatif		5
II. Matériel transféré à d'autres missions		6
III. Matériel vendu		8
IV. Matériel donné		9
V. Matériel passé par profits et pertes ou perdu		10

I. Introduction

1. La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 867 (1993) du 23 septembre 1993. Le Conseil a ultérieurement prorogé le mandat de la Mission par diverses résolutions, la dernière étant la résolution 1048 (1996) du 29 février 1996, par laquelle il l'a prorogé pour une dernière période de quatre mois, jusqu'au 30 juin 1996. Par sa résolution 1063 (1996) du 28 janvier 1996, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) avec effet au 1er juillet 1996. En conséquence, les ressources de la MINUHA sont restées dans la zone de la mission aux fins de la création et du fonctionnement de la MANUH.
2. Le présent rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUHA est présenté en application de la section VII de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée a fait siennes les propositions du Secrétaire général relatives à la liquidation des avoirs des opérations de maintien de la paix figurant dans son rapport du 25 mai 1994 (A/48/945 et Corr.1, par. 110) et les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans son rapport du 18 novembre 1994 (A/49/664 et Add.1, par. 116).

II. Classement et liquidation des avoirs de la Mission des Nations Unies en Haïti

3. Les avoirs de la MINUHA ont été liquidés conformément aux principes et pratiques ci-après approuvés par l'Assemblée générale dans la section VII de sa résolution 49/233 A :
 - a) Le matériel qui répondait aux normes établies ou était jugé compatible avec le matériel existant a été transféré à d'autres opérations des Nations Unies ou mis en réserve aux fins d'utilisation par des missions à venir;
 - b) Une partie du matériel restant a été offert à d'autres organismes des Nations Unies en Haïti à sa valeur comptable résiduelle;
 - c) Une partie du matériel a été vendue dans le pays même, conformément aux procédures normales de l'ONU;
 - d) Tous biens restants (de faible valeur unitaire et généralement en mauvais état) ont été donnés à des organisations locales.
4. D'après l'inventaire établi au 30 juin 1996, la valeur des avoirs de la MINUHA était estimée à quelque 32,3 millions de dollars sur la base du coût d'origine. Pour faciliter leur classement, les avoirs ont été regroupés en 18 catégories de matériel correspondant à celles utilisées dans les budgets types des opérations de maintien de la paix : bâtiments préfabriqués, véhicules, matériel d'atelier de réparation et d'entretien de véhicules, citernes à carburant, matériel de transmissions, matériel d'essai et d'atelier, mobilier de bureau, matériel de bureau, matériel informatique, groupes électrogènes, matériel d'observation, citernes à essence et débitmètres, citernes à eau et fosses septiques, matériel d'hébergement, matériel divers, matériel d'épuration de l'eau, matériel de réfrigération et matériel d'information.
5. Conformément aux principes et pratiques visés au paragraphe 3 ci-dessus, les avoirs de la MINUHA ont été classés dans les trois groupes et quatre sous-groupes ci-après, qui sont présentés sous forme récapitulative dans l'annexe I et de façon détaillée dans les annexes II à V :
 - a) Le groupe I comprend les avoirs répondant aux besoins d'autres missions des Nations Unies. Ces avoirs, dont la valeur d'inventaire était de 29 628 900 dollars, ont été transférés à la MANUH, à d'autres missions des Nations Unies et à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) aux fins d'entreposage, en attendant une utilisation future.

- b) Le groupe II comprend des avoirs d'une valeur d'inventaire de 237 200 dollars dont on a estimé qu'ils ne pouvaient être transférés hors d'Haïti. Ce groupe se compose des deux sous-groupes a) et b) ci-après :
 - i) Le sous-groupe II a) comprend les avoirs vendus à d'autres organisations et au Gouvernement haïtien (225 100 dollars). Les recettes tirées de la vente des avoirs de la MINUHA se chiffrent à 120 000 dollars, montant qui a été crédité au compte spécial de la MINUHA en tant que recettes accessoires;
 - ii) Le sous-groupe II b) comprend les avoirs dont il a été fait don au Gouvernement haïtien (12 100 dollars);
- c) Le groupe III se compose d'un sous-groupe III a) comprenant des avoirs d'une valeur d'inventaire totale de 2 387 500 dollars, passés par profits et pertes, et un sous-groupe III b) correspondant à des avoirs perdus pendant la durée de la mission (86 200 dollars). Les avoirs passés par profits et pertes comprennent 397 véhicules qui n'avaient plus de durée de vie utile. Ces véhicules ont par la suite été écoulés comme suit dans la zone de la mission : a) 3 ont été cédés au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); b) 181 ont été remis dans l'état où ils se trouvaient à la Police nationale haïtienne; et c) 203 ont été démontés pour en réutiliser les pièces, la ferraille ayant été donnée à la Police nationale haïtienne.

III. Décision à prendre par l'Assemblée générale

- 6. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUHA.

Annexe I

Liquidation des avoirs : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'avoirs	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total
	Avoirs transférés à d'autres missions ou, aux fins d'entreposage temporaire, à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi		Avoirs cédés dans la zone de la mission		Avoirs passés par profits et pertes/perdus		
			Sous-groupe a) (Vendus)	Sous-groupe b) (Donnés)	Sous-groupe a) (Passés par profits et pertes)	Sous-groupe b) (Perdus)	
Bâtiments préfabriqués	2 560,0	—	—	—	—	—	2 560,0
Véhicules	11 942,3	216,1	—	—	2 316,1	5,2	14 479,7
Matériel d'atelier de réparation et d'entretien des véhicules	273,2	—	—	—	—	—	273,2
Citernes à carburant	162,6	—	0,6	—	—	—	163,2
Transmissions							
a) Matériel	4 553,8	—	—	—	—	79,0	4 632,8
b) Pièces de rechange	2 663,2	—	—	—	—	—	2 663,2
Matériel d'essai et d'atelier	424,4	—	—	—	—	—	424,4
Mobilier de bureau	578,7	—	—	—	57,1	—	635,8
Matériel de bureau	227,9	—	—	—	—	—	227,9
Matériel informatique	2 017,7	6,6	—	—	2,1	—	2 026,4
Groupes électrogènes	2 417,1	—	—	—	—	2,0	2 419,1
Matériel d'observation	180,4	—	—	—	—	—	180,4
Citernes à essence et débitmètres	267,1	—	—	—	—	—	267,1
Citernes à eau et fosses septiques	512,1	—	9,3	—	6,4	—	527,8
Matériel d'hébergement	234,6	—	1,5	—	—	—	236,1
Matériel divers	265,9	—	0,7	—	5,8	—	272,4
Matériel d'épuration de l'eau	210,4	—	—	—	—	—	210,4
Matériel de réfrigération	31,7	—	—	—	—	—	31,7
Matériel d'information	105,8	2,4	—	—	—	—	108,2
Total	29 628,9	225,1	12,1	—	2 387,5	86,2	32 339,8

Annexe II

Matériel transféré à d'autres missions

(Valeur en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'avoirs	Avoirs transférés à									
	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti		Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi		Mission des Nations Unies au Guatemala		Autres missions		Total des avoirs transférés par catégorie	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Bâtiments préfabriqués	408	2 299,3	21	260,7	—	—	—	—	429	2 560,0
Véhicules	721	10 915,8	11	1 002,6	1	23,9	—	—	733	11 942,3
Matériel d'atelier de réparation et d'entretien des véhicules	296	273,2	—	—	—	—	—	—	296	273,2
Citernes à carburant	43	105,6	18	57,0	—	—	—	—	61	162,6
Transmissions										
a) Matériel	1 293	3 390,8	767	485,4	56	1,5	222	676,1 ^a	2 338	4 553,8
b) Pièces de rechange	—	2 663,2	—	—	—	—	—	—	—	2 663,2
Matériel d'essai et d'atelier	—	274,1	—	150,3	—	—	—	—	—	424,4
Mobilier de bureau	6 751	578,7	—	—	—	—	—	—	6 751	578,7
Matériel de bureau	325	211,4	—	—	13	16,5	—	—	338	227,9
Matériel informatique	1 613	1 649,8	—	—	35	88,9	163	279,0 ^b	1 811	2 017,7
Groupes électrogènes	140	1 230,9	48	1 186,2	—	—	—	—	188	2 417,1
Matériel d'observation	150	180,4	—	—	—	—	—	—	150	180,4
Citernes à essence et débitmètres	81	253,5	5	13,6	—	—	—	—	86	267,1
Citernes à eau et fosses septiques	106	440,0	10	72,1	—	—	—	—	116	512,1
Matériel d'hébergement	597	234,6	—	—	—	—	—	—	597	234,6
Matériel divers	550	264,6	3	1,3	—	—	—	—	553	265,9
Matériel d'épuration de l'eau	16	210,4	—	—	—	—	—	—	16	210,4
Matériel de réfrigération	107	11,7	40	20,0	—	—	—	—	147	31,7
Matériel d'information	142	105,8	—	—	—	—	—	—	142	105,8
Total		25 293,8		3 249,2		130,8		955,1		29 628,9

a) Matériel de transmissions transféré à d'autres missions :

<i>Mission</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur</i>
Mission de vérification des Nations Unies en Angola	20	244,4
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	150	48,0
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1	26,2
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït	2	116,5
Force de paix des Nations Unies	2	39,2
Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	4	30,7
Siège de l'ONU	31	118,6
Bureau des Nations Unies au Burundi	12	52,5
Total	222	676,1

b) Matériel informatique transféré à d'autres missions :

<i>Mission</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur</i>
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	1	4,0
Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	2	5,8
Siège de l'ONU	159	265,2
Bureau des Nations Unies au Burundi	1	4,0
Total	163	279,0

Annexe III

Matériel vendu

<i>Catégorie d'avoirs</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur marchande</i>	<i>Acheteur</i>
	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>			
Véhicules	100	134,5	71,3	Police nationale haïtienne
	17	65,6	37,6	Contingent djiboutien
	1	16,0	3,9	Programme des Nations Unies pour le développement (Haïti)
Total partiel		216,1	112,8	
Matériel informatique	11	6,6	4,8	Police nationale haïtienne
Matériel d'information	3	2,4	2,4	Contingent djiboutien
Total		225,1	120,0	

Annexe IV Matériel donné

<i>Catégorie d'avoirs</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur totale</i> <i>(En milliers de dollars</i> <i>des États-Unis)</i>	<i>Bénéficiaire</i>
Citernes à carburant	1	0,6	Gouvernement haïtien
Citernes à eau et fosses septiques	5	9,3	Gouvernement haïtien
Matériel informatique	1	1,5	Gouvernement haïtien
Matériel divers	1	0,7	Gouvernement haïtien
Total		12,1	

Annexe V

Matériel passé par profits et pertes ou perdu

(Valeur totale en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie d'avoirs</i>	<i>Matériel passé par profits et pertes</i>		<i>Matériel perdu</i>	
	<i>Quantité</i>	<i>Valeur totale</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur totale</i>
Véhicules	387	2 316,1 ^a	1	5,2
Matériel de transmissions	—	—	135	79,0
Mobilier de bureau	761	57,1	—	—
Matériel informatique	2	2,1	—	—
Groupes électrogènes	—	—	1	2,0
Citernes à eau et fosses septiques	3	6,4	—	—
Matériel divers	4	5,8	—	—
Total		2 387,5		86,2

^a Les 387 véhicules ont été passés par profits et pertes parce qu'ils n'avaient plus de durée de vie utile. Ces véhicules ont par la suite été écoulés comme suit : 3 véhicules ont été cédés à l'UNICEF; 181 ont été remis à la Police nationale haïtienne et 203 ont été démontés pour en réutiliser les pièces, la ferraille ayant été donnée à la Police nationale haïtienne.